



Le regard des Français sur la profession d'huissier de justice

Sondage Ifop pour l'Union Nationale des Huissiers de Justice

N° 116665

Contacts Ifop :

Frédéric Dabi / François Legrand

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Octobre 2019



A | Le regard des Français sur la profession d'huissier de justice

Etude réalisée par l'Ifop pour l'Union Nationale des Huissiers de Justice

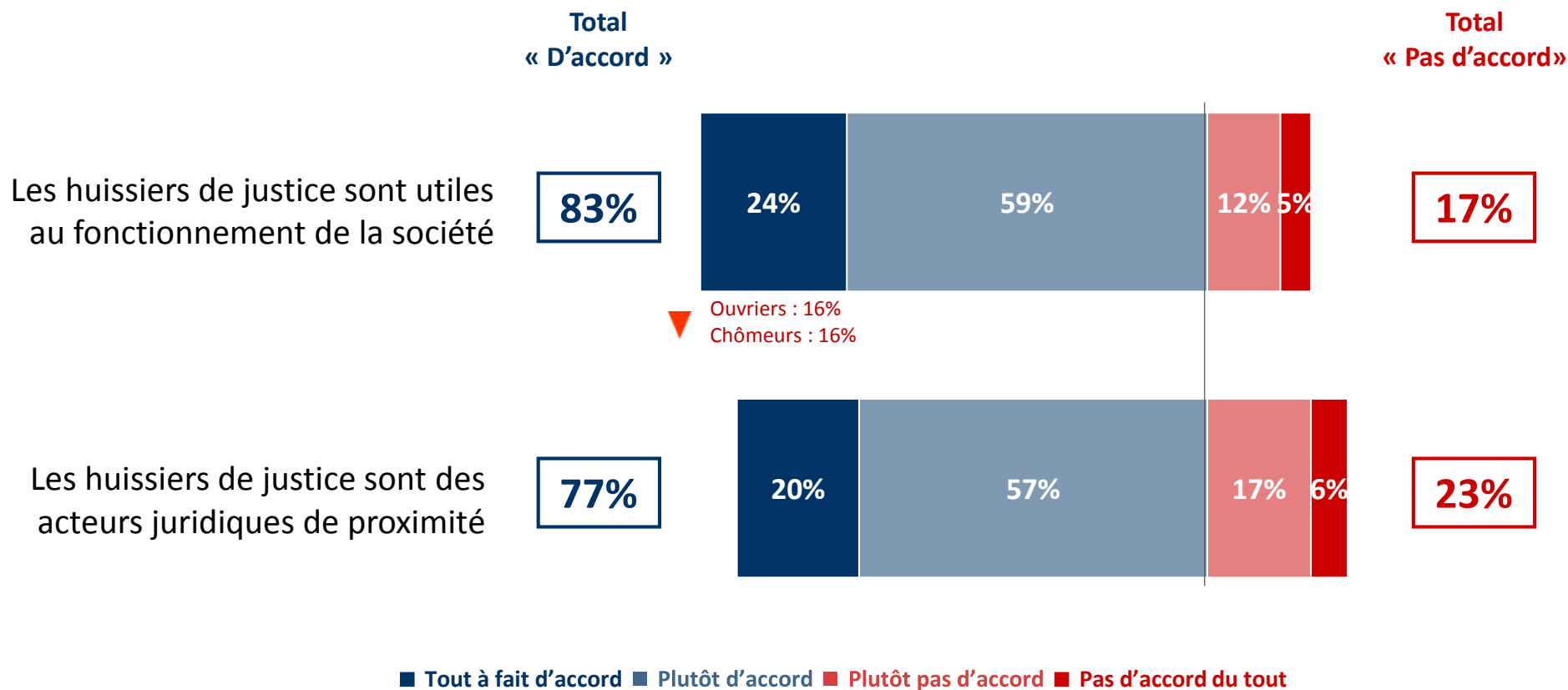
Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
 L'enquête a été menée auprès : - d'un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. - D'un échantillon de 202 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises	 La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas : - Grand Public : sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération - Entreprises : secteur d'activité et taille d'entreprise après stratification par région	 Les interviews ont été réalisées : - par questionnaire auto-administré en ligne du 30 septembre au 2 octobre 2019. - Par téléphone du 30 septembre au 07 octobre 2019

Les huissiers de justice sont largement perçus par les Français comme étant utiles au fonctionnement de la société

Mise à niveau : Nous allons parler dans cette enquête des huissiers de Justice.

L'huissier de justice est un officier ministériel qui est chargé de signifier des actes judiciaires et extrajudiciaires et de forcer l'exécution des jugements. Les huissiers de justice sont ainsi amenés à intervenir pour des constats, des impayés, des règlements de litiges, des saisies ou encore des expulsions.

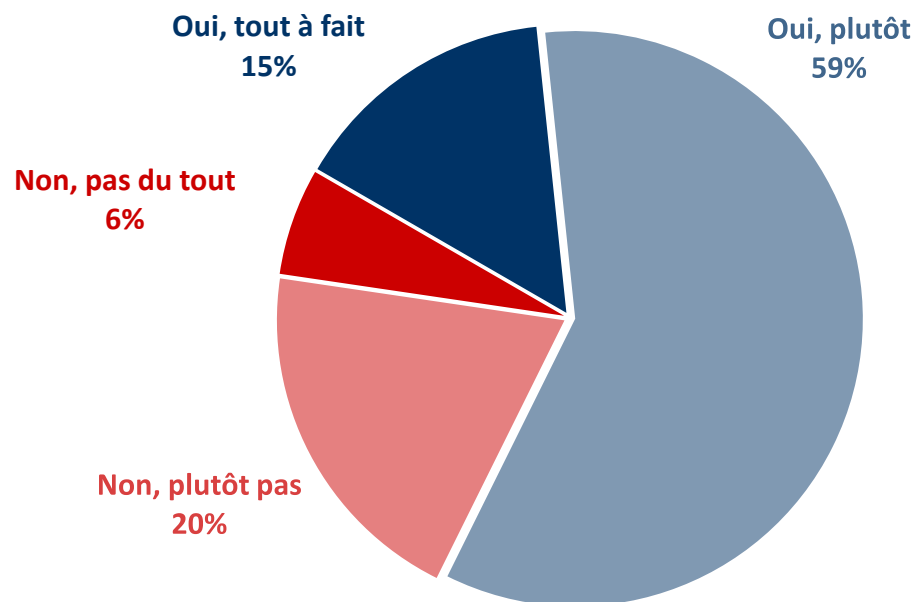
QUESTION : Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes ?



Près des ¾ des Français considèrent que les huissiers de justice sont des professionnels de confiance

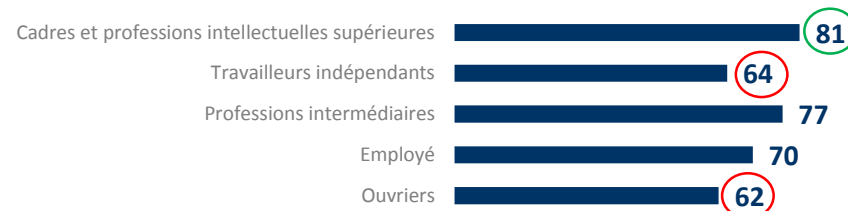
QUESTION : Considérez-vous les huissiers de justice comme des professionnels dignes de confiance ?

TOTAL Oui
74%

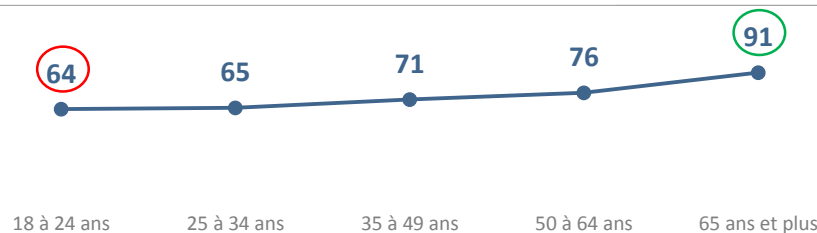


TOTAL Non
26%

Confiance à l'égard des huissiers selon la catégorie socio-professionnelle

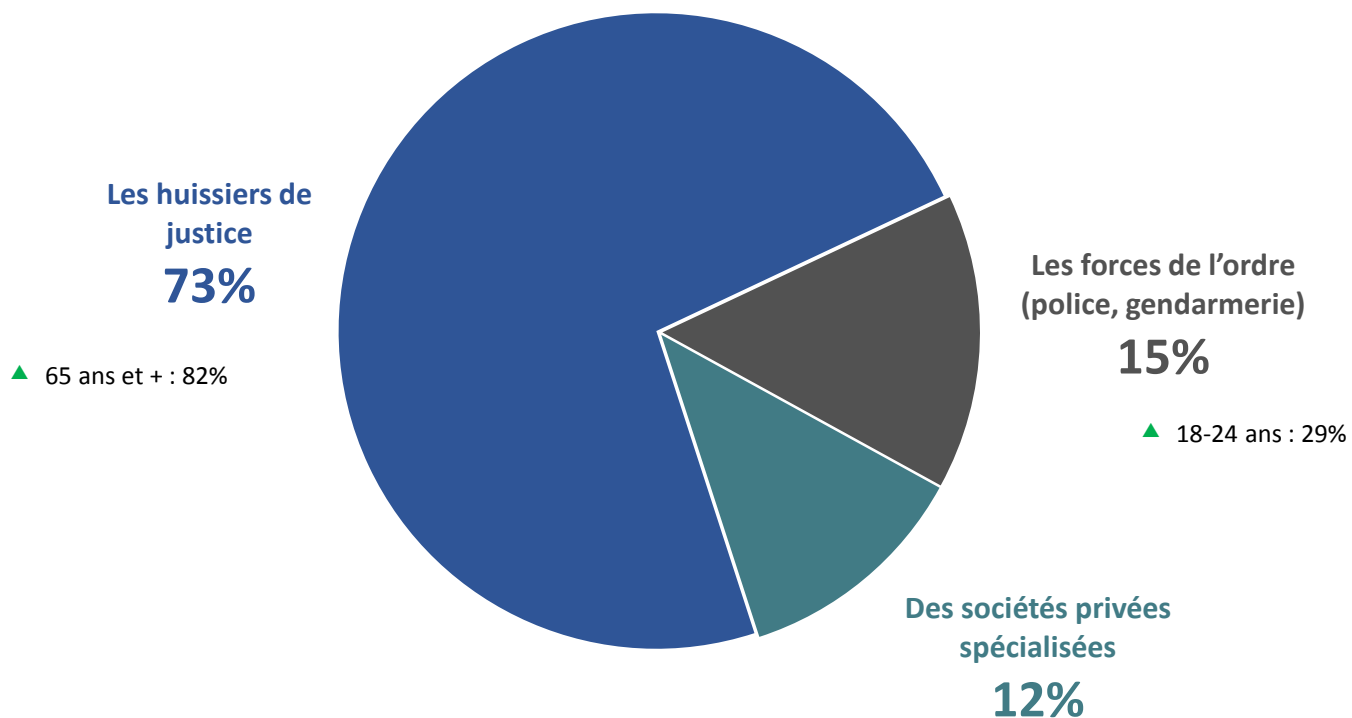


Confiance à l'égard des huissiers selon la génération

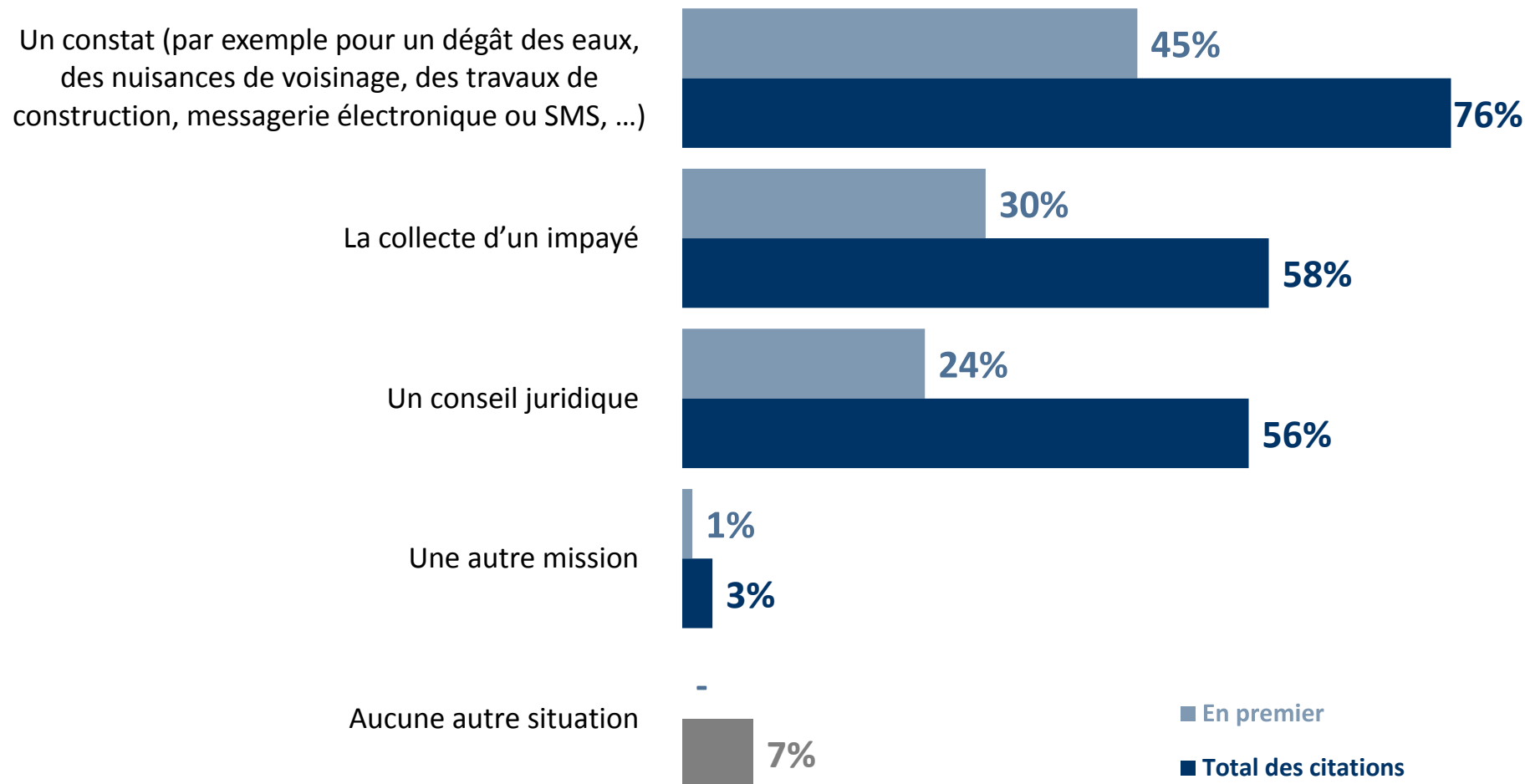


Les huissiers de justice sont perçus comme étant l'acteur le plus légitime pour effectuer les saisies et le recouvrement de créances

QUESTION : Dans certains pays, le recouvrement judiciaire des créances et les saisies sont effectués par les forces de l'ordre ou des sociétés privées. En France, ces missions sont assurées par les huissiers de justice. Selon-vous, quel acteur est le plus légitime pour effectuer les saisies et recouvrements de créance ?



QUESTION : Dans quelle situation aimeriez-vous pouvoir faire appel à un huissier de justice ?



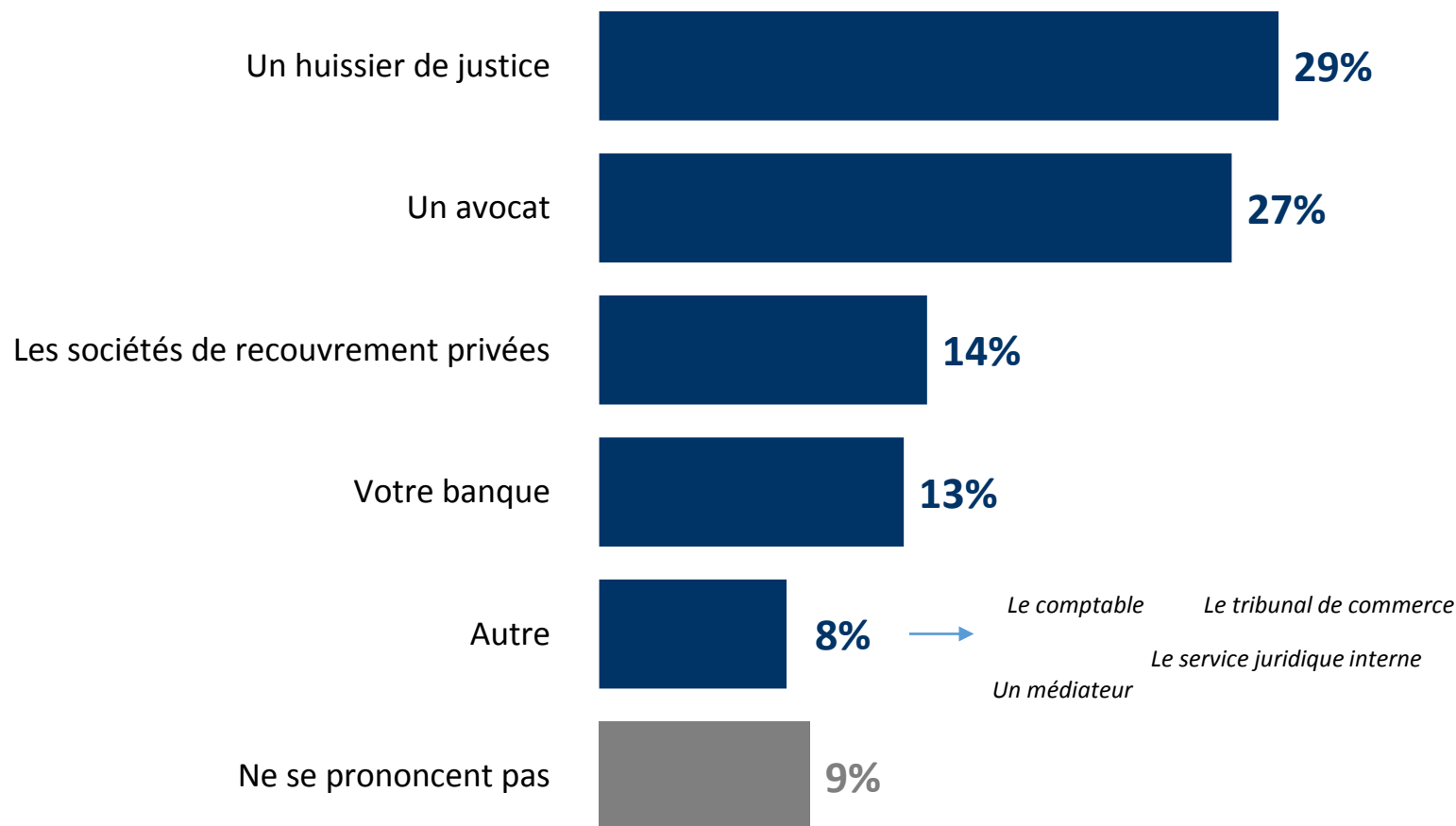
(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

B I Les dirigeants d'entreprise et le recouvrement des créances

Face à un impayé, les dirigeants d'entreprises sont partagés sur l'acteur vers qui se tourner en priorité

QUESTION : En cas de factures impayées et après avoir relancé votre client, vers quel acteur vous tournez-vous en priorité pour obtenir une solution de règlement amiable ou judiciaire ?

Dirigeants dont l'entreprise a déjà été confrontée à un impayé, soit 73% de l'échantillon



Plus de 7 dirigeants sur 10 sont favorables à l'instauration d'une procédure simplifiée et déjudiciarisée pour le recouvrement des créances

QUESTION : Seriez-vous favorable ou pas favorable à l'instauration d'une procédure simplifiée et déjudiciarisée pour le recouvrement de vos créances commerciales impayées ?

